A 1	Bois et Forêts relevant du régime forestier	Direction Régionale de l'Office National des Forêts Code Forestier

Servitudes d'utilité publique

A 4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	Direction Départementale des Territoires - Loi "Risque" du 30.07.2003
A 5	Pose des canalisations publiques - Eau potable - Assainissement	Maître d'ouvrage - Loi n°92-1283 du 11.12.1992 - Code rural : Art. L. 152.1
AC 1	Protection des Monuments Historiques	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine - COLMAR
	Additif, voir annexe F7-1 : Arrêté préfectoral n° 2022/194 + Carte de situation **Additif, voir annexe F7-2 : Arrêté préfectoral n°2024/309**	
AC 2	Protection des sites - Site inscrit	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine - COLMAR - Loi du 02.05.1930 - Ensemble urbain compris dans le périmètre suivant : la rue des Unterlinden, la rue du Rempart, la rue Gottlieb, la place Sainte Anne, la rue du Nord, la rue Ratzel, la rue de la Poudrerie, la rue Turenne, la rue Kléber, la rue de l'Ange, la rue de l'Ours, la rue des Laboureurs, la rue de la Cigogne, la rue du Chasseur, la place du 2 Février, la rue de la Montagne Verte, la rivière de la Lauch (quai à l'eclusel), la rue Schwendi, le boulevard Saint-Pierre, le boulevard du Général Leclerc, le Boulevard du Champ-de-Mars, la rue Stanislas et la rue Roesselmann Inscrit le 07.12.1964
AR 6	Abords des champs de tir	Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense 16, avenue de la Liberté 68000 COLMAR - Loi du 13.07.1927
AS 1	Protection des eaux potables - Protection rapprochée - Protection éloignée	Agence Régionale de la Santé d'Alsace Cité administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cédex - Code de la Santé Publique: Art. L. 1321-1 à L. 1321-3 et R 1321-1 à R 1321-66 - Arrêté Préfectoral du 31.10.1973 Arrêté Préfectoral du 22.01.1976 modifié par l'arrêté du 18.08.1997 et 16.10.2001 Arrêté Préfectoral du 22.01.1976 modifié par l'arrêté du 20.06.1991
EL 3	Halage et marchepied Interdiction d'extraire des matériaux à moins de 11,70 m. de la limite des berges	Service de la Navigation de STRASBOURG 26, Rue de la Nuée Bleue 67031 STRASBOURG - Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure - Art. 15, 16, et 28 - Code Rural - Art. 424
EL 7	Alignement	Direction Départementale des Territoires - R.N. : Décret n° 63-1245 du 20.10.1962 - R.D. : Décret n° 61-231 du 06.03.1961 - Voies communales Décret n° 64-262 du 14.03.1964 - Voies communales Plan d'alignement aprouvé pour : - RN 83 Houssen - Colmar : 02.08.1952 - RN 83 Entrée Colmar : 02.08.1952 + suite RN 422 - RN 83 Rue de Turenne : (côté impair côtés droit et gauche) - Rue des France : 06.04.1938 - Carrefour des France : décembre 1958 - RD 13 :Rue de la Semm : 12.03.1929 - RN 422 : 02.12.2004 rue de Selestat - RN 422 : 14.06.1967 modifié (PK 0,000 à 0,863 - RN 422 : 02.12.2004 déclassé : place Saumon, rte Sélestat - RD 417 : 02.12.2004 déclassé : RD 417 1ère partie - RD 417 : 02.12.2004 2ème partie - Route de Wintzenheim :RD 417 : 06.01.1853 - Pont SNCF :RD 30 : 06.01.1853 - Rue Trois-Epis : 02.12.2004 - RD 30 :Rte Rouffach et avenue de la République : 02.12.2004
I 3	Transport de gaz	Gaz de France - Région Est - NANCY 24, Quai Sarrre-Catherine 54042 NANCY Cédex - Loi du 08.04.1946 - Décret du 11.06.1970
I 4	Lignes électriques - Lignes moyenne tension - Lignes haute tension	E.R.D.F - G.R.D.F. Alsace 2, Rue de l'Il 68055 MULHOUSE Cedex - Loi du 15.06.1906 - Arrêté du 13.02.1970 RTE EDF Groupe d'Exploitation Transport - Alsace 12, Avenue de Hollande 68110 ILLZACH - Loi du 15.06.1906 - Arrêté du 13.02.1970 - Décret n° 67.886 du 06.10.1967
PPR		Rappel : La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles "inondation" du bassin versant de la LAUCH - Approuvé par arrêté préfectoral n°2006-174-5 le 23.06.2006
PT 1	Transmissions radioélectriques Perturbations électro-magnétiques	Zone de défense Est-SZSIC Espace Ribepray BP 51064 - 57036 METZ Cédex - Décret n°63-273 DU 12.03.1962 - Décret IOCG07835260 du 14.09.2007
PT 2	Transmissions radioélectriques - Obstacles	Aérodrome - Décret n° 62-274 du 12.03.1962 - Décret du 24.05.1977 TDF - Décrets n°62-273 et 62-274 du 12.03.1962 Poste, Télécommunication et Espace - Décrets n°62-273 et 62-274 du 12.03.1962 Liaison hertzienne COLMAR - OBERHERGHEIM - Décret du 09.04.1960 Liaison hertzienne COLMAR - JEBSHEIM - Décret du 09.04.1960 Zone de défense Est-SZSIC Espace Ribepray BP 51064 - 57036 METZ Cédex - Décret n°62-274 DU 12.03.1962 - Décret IOCG07835400 du 14.09.2007
PT 3	Câbles téléphoniques	France-Télécom Unité Régionale de Réseau d'Alsace Service Soutel 1, rue René Lacoste BP 10 67201 OBERHERGHEIM 67012 STRASBOURG Cédex - Décret n° 62-273 du 12.03.1962
T 1	Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer	S.N.C.F. - Direction de STRASBOURG Direction Infrastructure Service Régional Immobilier 17 Rue André Ringat 67100 STRASBOURG - Loi du 15.07.1845 - Décret n° 730 du 22.03.1942 - Code Minier - Art. 54 et 107 - Code Forestier - Art. L. 322-8 - Loi du 28.12.1882 - Décret loi du 30.10.1935 modifié par le D. 53-603 par la loi n° 67 du 27.10.1942 - Décret n° 59-962 du 31.07.1959 - Décret n° 64-262 du 14.03.1964 - Décret n° 69-501 du 10.06.1969 - Décret n° 80-331 du 07.05.1980
320 T 5	Aérodrome : dégagement	Direction Départementale des Territoires - Arrêté du 07.06.2007 - Arrêté ministériel du 24.09.1986 Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense COLMAR - Arrêté du 07.06.2007 - Arrêté ministériel du 27.05.1980
S'Applique sur tout le ban T 7	Aérodrome : Installations particulières	Direction Départementale des Territoires Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense COLMAR - Code de l'Aviation Civile - Art. - R - 244-1 - Code de l'Urbanisme - Art. L. - 421-1 R. - 421-38-13 - Arrêté du 25.07.1990 complété par l'Arrêté du 07.12.2010 - Arrêté ministériel du 27.05.1980

Commune de COLMAR

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Ville de Colmar
Révision du POS en vue de sa transformation en PLU
PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal
en date du 27 mars 2017

Pour le Maire, le 1er Adjoint Yves Hemedinger

F7 Le plan des servitudes d'utilité publique

Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires
HAUT - RHIN

Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme
Bureau Urbanisme, Planification territoriale et Ville Durable
Cité administrative
68026 Colmar

N

Echelle : 1/12500

14/01/2014
SCAU - BUPTVD
Source : DDT68 SCAU/BUPTVD
©Plan Parcellaire de COLMAR®